



Conseil des membres

Termes de référence

Mandat

Le conseil des membres est un forum de discussion et de contribution aux opérations des organismes sportifs provinciaux et territoriaux (OSP) membres de Tir à l'arc Canada. Il relève de la responsabilité du conseil des membres d'aviser le conseil d'administration de la direction stratégique et opérationnelle des OSP et de faire des recommandations au conseil d'administration qui favoriseront davantage l'action collaborative entre les OSP et Tir à l'arc Canada. Ces mêmes recommandations faciliteront également l'échange d'information et les collaborations entre les OSP de tir à l'arc.

Principales fonctions

Dans l'exercice de son mandat, le conseil des membres s'acquittera des principales fonctions qui suivent :

- Contribue au conseil d'administration en matière d'organisation et des opérations de son OSP et de la relation entre les OSP et Tir à l'arc Canada ;
- Contribue au conseil d'administration au chapitre de la stratégie et de la direction opérationnelle de Tir à l'arc Canada ;
- Voit à l'échange d'information entre les OSP visant à faciliter l'adoption de bonnes pratiques et à promouvoir l'action collaborative entre les OSP ;
- Propose au comité de nomination de Tir à l'arc Canada des candidats potentiels aux divers comités de l'organisme.

Composition

Le conseil des membres sera composé de représentants des OSP qui constituent les membres actuels de Tir à l'arc Canada. Le conseil désignera un président parmi ses membres, sur une base annuelle ou rotative.

Nomination

Chaque OSP nomme des membres au conseil des membres dans les 30 jours qui suivent l'assemblée générale annuelle. Chaque membre siégera au conseil pendant un (1) an. S'il survenait une vacance au comité, pour quelque raison que ce soit, le OSP dont le représentant a quitté le conseil des membres, nommera une personne qualifiée, à l'intérieur de son OSP, en remplacement jusqu'à l'échéance du mandat concerné.

Réunions et ressources

Le conseil des membres se réunira au minimum quatre (4) fois par année. Les réunions auront lieu à la discrétion du président du conseil et du président de Tir à l'arc Canada et peuvent se faire par internet ou par conférence téléphonique. Le conseil recevra de Tir à l'arc Canada les ressources nécessaires pour remplir son mandat et pourra, au besoin, avoir recours à des membres du personnel pour l'aider dans son travail.

Rapports

Le comité fera rapport, par écrit, au conseil d'administration à chaque réunion.

Révision et approbation

Les présents termes de référence ont été approuvés par le conseil d'administration le 7 août 2013 et seront révisés de temps à autre par le conseil.

Révisé et approuvé 29 mai 2018